



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20201015-DAP_20_03_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020

Affichage : 16/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 20.03.06

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates (29) / groupe
Ecologiste (10)
ABSTENTION : groupe Union de la Droite et du Centre (18) / groupe
Rassemblement National (14) / Madame Martine RAIMBAULT

OBJET : Orientations stratégiques pour un Plan régional des mobilités à vélo

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **15 octobre 2020**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 12 octobre 2020 ;

DECIDE

1°- D'approuver la stratégie relative au Plan Régional des Mobilités à Vélo déclinée autour de 4 orientations :

ORIENTATION 1 : Développer l'intermodalité vélo avec le réseau Rémi

ORIENTATION 2 : Proposer des aménagements et des services de qualité aux cyclistes

ORIENTATION 3 : Poursuivre l'essor du tourisme à vélo

ORIENTATION 4 : Fédérer les acteurs du secteur

2° - D'approuver les premières actions qui seront mises en œuvre :

- Créer et animer un groupe régional de coordination des actions locales en faveur du vélo
- Lancer un plan d'équipement des garés principales du réseau Rémi en stationnements vélo sécurisés
- Aider à l'acquisition de nouveaux moyens de transports compacts pour les abonnés Rémi
- Tripler dans les CRST le niveau d'intervention en faveur du vélo du quotidien
- Aider à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique en dehors des territoires couverts par une AOM locale
- Mettre en place des plans de Déplacement dans les lycées et les établissements de formation
- Mobiliser le dispositif Mobilités Rurales pour le financement d'études de plans de mobilités
- Proposer une « garantie vélo à bord » dans les trains Rémi
- Développer l'emport des vélos sur le réseau Rémi
- Développer un service numérique des séjours cyclo touristiques en région
- Amplifier les actions en faveur de la pratique du vélo par les agents de la région

Le Président du Conseil Régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 16 octobre 2020

N.B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.